

PROSPECTUS SIMPLIFIE

Le FCP « ANTARIUS QUATRE ETOILES 2 » est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de vie du fonds et donc d'une sortie du souscripteur à la date d'échéance sur la base de la valeur liquidative du 4 novembre 2013. Une sortie du FCP à une date différente du 4 novembre 2013 s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et après déduction des frais de rachat maximum de 5%. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue (4 novembre 2013).

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte :

Code ISIN de l'OPCVM =>	FR0010225482
Dénomination=>	ANTARIUS QUATRE ETOILES 2
Forme juridique =>	FCP de droit français
Compartiment =>	non
Nourricier =>	non
Société de Gestion =>	ETOILE GESTION
Gestionnaire financier par délégation=>	Amundi Investment Solutions
Gestionnaire comptable par délégation =>	Société Générale Securities Services Net Asset Value
Dépositaire=>	SOCIETE GENERALE
Durée d'existence prévue=>	Cet OPCVM a été créé pour une durée de 8 ans
Commissaire aux comptes =>	ERNST & YOUNG
Commercialisateur =>	Crédit du Nord
Autres commercialisateurs =>	Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Norfinance Gilbert Dupont

Informations concernant les placements et la gestion :

Classification : Fonds à formule

GARANTIE :

A l'échéance du fonds le 4 novembre 2013, garantie intégrale du capital investi hors commission de souscription (1).

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP ANTARIUS QUATRE ETOILES 2 est, à l'échéance du 4 novembre 2013, d'offrir une valeur liquidative garantie égale à la valeur liquidative d'origine du 9 novembre 2005 (soit 150 euros) majorée de 75 % de la performance moyenne des 32 valeurs trimestrielles d'un panier de quatre OPCVM. Les performances trimestrielles négatives sont remplacées par zéro dans le calcul de la performance moyenne et ne sont donc pas prises en compte.

(1) et hors frais d'entrée et de gestion annuels du contrat d'assurance-vie dont le FCP ANTARIUS QUATRE ETOILES 2 est une unité de compte.

Le panier d'OPCVM est composé de 4 FCP Actions du Groupe Crédit du Nord répartis à l'origine (14 novembre 2005) de façon équilibrée :

Société de Gestion	Code ISIN	Nom de l'OPCVM	Classification AMF	Pondération
ETOILE GESTION S.N.C.	FR0007079421	Etoile Multi Gestion Europe	Actions des pays de la Communauté européenne	25%
ETOILE GESTION S.N.C.	FR0007085667	Etoile USA 500	Actions Internationales	25%
ETOILE GESTION S.N.C.	FR0007379375	Etoile Opportunités	Actions françaises	25%
ETOILE GESTION S.N.C.	FR0007084942	Etoile Actions Rendement	Actions des pays de la zone euro	25%

Economie du FCP :

Le fonds s'adresse à des porteurs souhaitant s'exposer aux marchés actions via un panier de 4 OPCVM, tout en étant certains, de récupérer leur capital (1), hors commission de souscription, à l'échéance, le 4 novembre 2013.

En contrepartie de cette garantie, les porteurs bénéficieront seulement de 75 % de la performance moyenne du panier d'OPCVM.

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Garantie de la valeur liquidative d'origine à l'échéance (hors commission de souscription) pour les porteurs ayant souscrit à l'origine et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance le 4 novembre 2013 - La formule décrite, ci-après, permet en utilisant une moyenne trimestrielle du panier d'OPCVM d'atténuer les effets d'une baisse de ce dernier, notamment en fin de période. - Le FCP bénéficie d'un plancher minimum : les performances trimestrielles négatives sont remplacées par zéro dans le calcul de la performance moyenne et ne sont donc pas prises en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Seuls les porteurs conservant leurs parts jusqu'au 4 novembre 2013 sont assurés de récupérer leur capital initialement investi (1). - Les porteurs bénéficient seulement de 75 % de la performance moyenne du panier d'OPCVM. <p>En cas de forte hausse du panier d'OPCVM en fin de période, la moyenne trimestrielle atténuée l'effet de cette forte hausse sur la performance du fonds.</p>

Indicateur de référence :

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être proposé pour ce fonds d'indicateur de référence performant. Toutefois, Le panier d'OPCVM composé de 4 FCP du Groupe Crédit du Nord peut être un indicateur du type de performance pour le porteur.

Les investisseurs sont invités à se reporter aux simulations et au montant de taux sans risques insérés dans le prospectus simplifié.

(1) et hors frais d'entrée et de gestion annuels du contrat d'assurance-vie dont le FCP ANTARIUS QUATRE ETOILES 2 est une unité de compte.

Stratégie d'investissement :

Description de la formule :

La performance du panier sera déterminée en comparant la moyenne arithmétique des valeurs des 32 dates de constatations trimestrielles du panier (définies ci-après) et sa valeur initiale (14 novembre 2005).

Chaque constatation trimestrielle sera réalisée de la manière suivante :

Chaque trimestre, on calculera la performance depuis l'origine (14 novembre 2005) pour chacun des fonds entrant dans la composition du panier.

Le panier étant équipondéré à l'origine, la performance trimestrielle du panier sera par conséquent égale à la moyenne arithmétique des performances individuelles des fonds constituants ; dans le cas où cette dernière serait négative, la valeur retenue sera égale à la valeur initiale du panier (14 novembre 2005).

Le niveau du panier d'OPCVM est relevé à 32 dates de constatation trimestrielles, le détail de ces dates est précisé dans la note détaillée.

Par ailleurs, la valeur du panier s'entend versement inclus des dividendes des OPCVM de distribution du panier.

Mode de calcul :

A l'échéance, le 4 novembre 2013, la valeur liquidative d'ANTARIUS QUATRE ETOILES 2 sera égale à :

100 % de la valeur liquidative d'origine (9 novembre 2005) + 75 % de la performance du panier d'OPCVM calculée comme suit :

Les anticipations de marchés permettant de maximiser le résultat de la formule sont :

Les anticipations de marchés permettant de maximiser le résultat de la formule sont une progression la plus élevée possible et continue du panier d'OPCVM.

Dans tous les cas, la valeur liquidative sera au moins égale à la valeur liquidative garantie (Cf. description de la formule). Cela vaut en particulier pour l'exemple du scénario défavorable.

■ Exemples chiffrés

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement pour illustrer le mécanisme de la formule et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Il est indiqué pour chaque exemple donné ci-dessous le taux de rendement annuel que représente l'investissement dans le FCP sur toute la durée, soit 8 ans.

Fonctionnement du calcul de la moyenne trimestrielle

Chaque trimestre la valeur du panier d'OPCVM est déterminée selon la méthode ci-dessus :

- soit la performance du panier est positive ou nulle et elle est retenue pour sa valeur,
- soit la performance du panier est négative et la valeur retenue dans le calcul final est la valeur initiale du panier, soit une performance égale à zéro.

A l'échéance, on calcule la moyenne arithmétique des valeurs retenues lors des 32 dates de constatation.

Exemples de calcul de la formule

Performance retenue du panier (%)	Participation à la performance = 75% de (1) (%)	Montant de la garantie de performance pour 1 part souscrite à l'origine (3) = 150€ X (2) (euro)	Valeur liquidative au 04/11/2013 (hors frais de souscription et de rachat) [150€ +(3)] (euro)	Taux de rendement (%)	Taux sans risque (%)
exemple défavorable					
0%	0%	0.00	150.00	0.00%	3.17%
exemple médian					
61.76%	75% X 61.76% = 46.32%	69.48	219.48	4.87%	3.17%
exemple favorable					
100%	75% X 100% = 75%	112.50	262.50	7.25%	3.17%

* Pour l'exemple médian, une simulation du calcul de la performance moyenne du panier est développée ci-dessous :

	Performances				Performance retenue
	Fonds 1	Fonds 2	Fonds 3	Fonds 4	
Valeur initiale					
1	5.00%	0%	15.00%	10.00%	7.50%
2	10.00%	10.00%	10.00%	20.00%	12.50%
3	20.00%	15.00%	20.00%	25.00%	20.00%
4	25.00%	20.00%	10.00%	20.00%	18.75%
5	30.00%	25.00%	15.00%	15.00%	21.25%
6	25.00%	20.00%	10.00%	25.00%	20.00%
7	20.00%	25.00%	15.00%	15.00%	18.75%
8	25.00%	15.00%	10.00%	20.00%	17.50%
9	15.00%	30.00%	5.00%	25.00%	18.75%
10	20.00%	20.00%	15.00%	15.00%	17.50%
....
28	135.00%	115.00%	115.00%	155.00%	130.00%
29	140.00%	120.00%	110.00%	160.00%	132.50%
30	145.00%	135.00%	125.00%	170.00%	143.75%
31	160.00%	140.00%	135.00%	180.00%	153.75%
32	170.00%	150.00%	145.00%	190.00%	163.75%
	Performance Moyenne				61.76%
	75 % * Performance Moyenne				46.32%
	Taux de Rendement annuel				4.87%

NOTA : Les exemples, ci-dessus, ont pour vocation d'illustrer le mode de calcul de la formule. Les calculs ont été obtenus à partir de données hypothétiques et sont réalisés sans arrondi. Ces simulations n'ont pas de caractère contractuel.

Exemple de calcul

La performance retenue pour la période 1 de l'exemple médian illustré ci-dessus est calculée de la manière suivante :

$$\text{Performance retenue} = 25 \% * \text{Perf Fonds 1} + 25 \% * \text{Perf Fonds 2} + 25 \% * \text{Perf Fonds 3} + 25 \% * \text{Perf Fonds 4}$$

$$(25\% * 5\%) + (25\% * 0\%) + (25\% * 15\%) + (25\% * 10\%) = 7.5\%$$

Les simulations sur les données historiques de marché

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer des rendements qu'aurait eu le FCP, calculés en déclenchant la formule de ce fonds à des dates de lancement passées. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors des différentes phases de marchés ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, ni des performances du FCP.

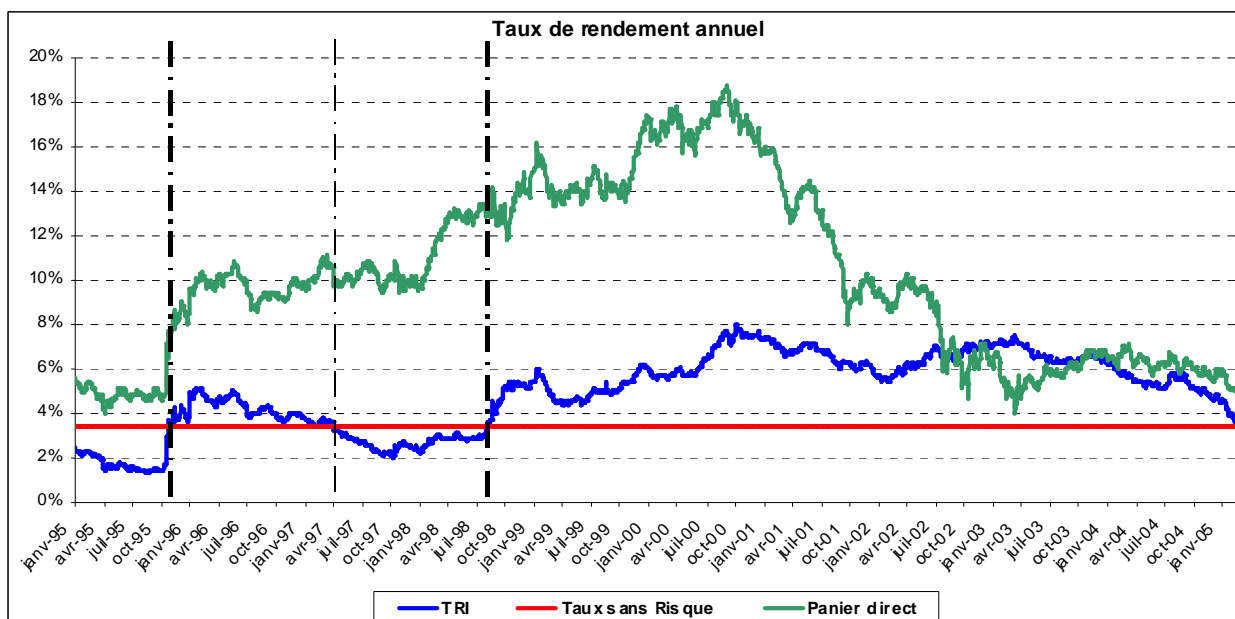
Le graphique qui suit fait apparaître les performances annualisées de la formule et du panier d'OPCVM, en fonction de sa date d'échéance ainsi que le taux sans risque et la performance de la formule.

Pour la réalisation des simulations, le gérant a utilisé des sources d'informations fiables et dégage toute responsabilité en cas d'erreur ou omission de la part de ses fournisseurs.

Pour satisfaire aux besoins de la simulation, le gérant a sélectionné des indices de remplacement pour les OPCVM du panier qui n'existaient pas au cours de la période de simulation considérée.

OPCVM	Indices de remplacement	Période de remplacement
Etoile Multi Gestion Europe	MSCI Europe	de janvier 1987 à avril 2003
Etoile USA 500	S&P 500	de janvier 1987 à juillet 2003
Etoile Opportunités	SBF 250	aucun remplacement
Etoile Actions Rendement	DJ Euro Stoxx	de janvier 1987 à juillet 2003

Evolution des taux de rendement en fonction de la date de maturité du FCP



Montant du taux sans risque : 3.17%(taux du zéro coupon sur la période - 8 ans - le 22/07/05)

Commentaires des graphiques

Ce graphique montre que l'on peut distinguer 3 périodes :

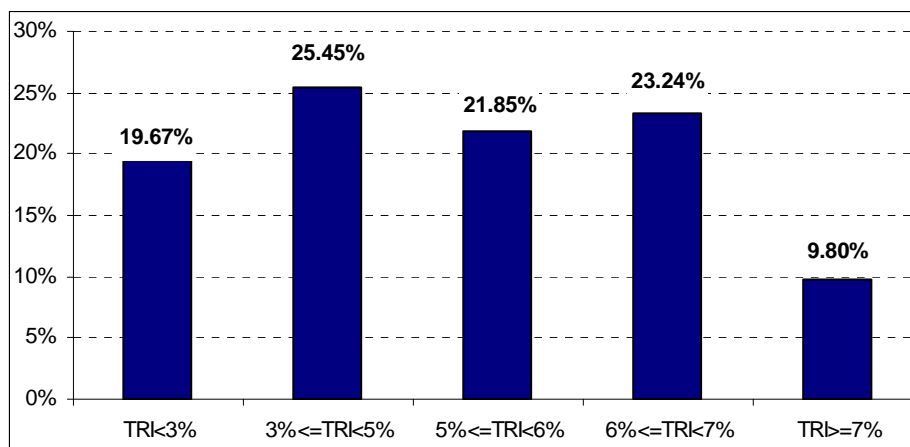
Période de janvier 1995 à janvier 1996 : Suite au Krach boursier de 1987 et à la forte consolidation des marchés qui en a découlé, un fonds lancé au cours de cette période aurait eu un taux de rendement entre 1.5% et 3.5% grâce à l'effet de la moyenne qui aurait atténué la forte consolidation.

Période de avril 1997 à septembre 1998 : La première guerre du Golfe aura pesé sur les marchés en 1989-90. Toutefois, le recours à la moyenne dans la formule de calcul aurait permis à un fonds lancé au cours de cette période d'atteindre un taux de rendement entre 2% et 3.5%.

Période de janvier 1996 à avril 1997, et depuis septembre 1998 : Un fonds terminant au cours de ces périodes aurait eu à subir plusieurs crises, avec notamment depuis septembre 1998, la crise asiatique, l'éclatement de la bulle internet, Si l'effet de la moyenne ne permettait pas de profiter de la hausse globale d'un portefeuille détenu en direct, en revanche il aurait permis de se protéger contre la chute due aux crises évoquées ci-dessus. Quoiqu'il en soit, le taux de rendement reste globalement au dessus du taux sans risque, avec une moyenne autour de 5% et un maximum proche de 8%.

Ces données sont mentionnées à titre indicatif. Les scénarios de marché passés ne préjugent pas des scénarios futurs, de même que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

	Taux de rendement interne
Minimum	1.30%
Moyen	4.93%
Maximum	7.98%



Ce graphique de répartition du taux de rendement interne (TRI) annuel est donné à titre d'information. Les scénarios de marché passés ne préjugent pas des scénarios futurs, de même que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Dans plus de 50 % des cas, le taux de rendement du produit est supérieur ou égal à 5 %.

Actifs utilisés :

L'actif de l'OPCVM est composé de produits de taux dont des OPCVM monétaires de droit français. En vue de réaliser son objectif de gestion et d'obtenir le remboursement de la formule, le gérant a recours dès le lancement du FCP à une opération d'échange de flux financiers avec pour contreparties la SOCIETE GENERALE et BNP PARIBAS . L'actif est swapé contre la formule.

Le FCP pourra détenir jusque 10% maximum d'actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement français ou européens coordonnés, le cas échéant gérés par la même société de gestion.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques liés aux caractéristiques de la formule :

Le porteur s'expose au travers du FCP à des risques liés aux caractéristiques de la formule décrite dans le paragraphe « description de la formule » et énoncés dans le paragraphe « avantages/risques ».

Risque de change :

le porteur français supporte un risque de change puisque le FCP Etoile Multi Gestion Europe présente un risque de change.

Risques de marché :

En dehors des dates de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative du FCP peut évoluer à la hausse comme à la baisse notamment en fonction de la valeur de marché du swap. La durée de la formule étant de 8 années, les porteurs du FCP doivent considérer leur investissement comme un investissement sur 8 ans et s'assurer que cette durée d'investissement convient à leur besoin et à leur position financière. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue (4 novembre 2013).

Risque de taux :

C'est le risque supporté par un investissement lorsque les taux d'intérêts varient. Le risque de taux existe pendant la durée de vie du fonds : toute hausse des taux d'intérêts aura un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds et réciproquement. Toutefois, ce risque n'existe pas pour le porteur qui conserve ses parts jusqu'à l'échéance du fonds.

Risque de contrepartie:

Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclu avec un établissement de crédit : en effet, ce dernier pourrait ne pas honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme pourra dépasser 10 % de l'actif net du FCP par contrepartie.

Risques liés à l'inflation :

Le porteur s'expose au travers du FCP au risque d'érosion monétaire.

Risque lié à l'absence d'appel d'offre :

La société de gestion ne s'est pas engagée sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence de la contrepartie de l'instrument financier à terme de gré à gré qui permet au FCP de réaliser son objectif de gestion. Cette contrepartie est la SOCIETE GENERALE.

Garantie ou protection :

Le garant est le Crédit du Nord

- **Garantie de capital** : Le Crédit du Nord garantit que la valeur liquidative du 4 novembre 2013 sera au moins égale à la valeur liquidative d'origine du 9 novembre 2005 (hors droits d'entrée) soit 150 euros.
- **Garantie de performance** : Le Crédit du Nord garantit que la valeur liquidative du 4 novembre 2013 sera au moins égale à la valeur liquidative d'origine du 9 novembre 2005 (hors droits d'entrée), soit 150 euros, majorée de 75 % de la hausse entre la valeur initiale du panier d'OPCVM (14 novembre 2005) et la moyenne arithmétique des 32 valeurs trimestrielles du panier (versement des dividendes des OPCVM de distribution du panier inclus) comme indiqué dans la rubrique « description de la formule ».

Le panier d'OPCVM (14 novembre 2005) est à l'origine composé comme suit :

¼ FCP Etoile Multi Gestion Europe + ¼ FCP Etoile USA 500 + ¼ FCP Etoile Opportunités + ¼ FCP Etoile Actions Rendement

La société de gestion exercera la garantie pour le compte du FCP. Dans l'hypothèse où, le 4 novembre 2013, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant, le Crédit du Nord versera au FCP le complément pour atteindre la valeur liquidative garantie.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (soit le 4 novembre 2013), la valeur liquidative est soumise aux évolutions de marché et peut être différente de la valeur liquidative garantie.

Les détails de l'engagement de garantie donnée par le Crédit du Nord au FCP figurent dans la note détaillée du prospectus complet.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs ; il sert essentiellement de support à des contrats d'assurance vie commercialisés par le Groupe Crédit du Nord pour des titulaires prêts à mobiliser leurs liquidités pendant 8 années.

Ce fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent s'exposer partiellement aux marchés actions et obtenir une performance sans risque de capital pour une souscription sur la valeur d'origine du 9 novembre 2005 et d'un remboursement à l'échéance du 4 novembre 2013.

La durée de la formule est de 8 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation de l'investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et dans les 8 ans à venir mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Informations sur les frais, commission et la fiscalité :

Frais et commissions :

Les frais de gestion prélevés recouvrent l'ensemble des charges administratives, de valorisation, du dépositaire ainsi que les charges de gestion financière.

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur,...etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats dans l'OPCVM ANTARIUS QUATRE ETOILES 2	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	- Jusqu'au 9 novembre 2005 : 2,5 % maximum (acquis au placeur) - Après le 9 novembre 2005 et avant le 21 mars 2012, 9 heures : 5 % maximum (entièrement acquis à la société de gestion)
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	- Avant le 4 novembre 2013 : 5 % (entièrement acquis à la société de gestion) - Au 4 novembre 2013 : néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.

Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM ANTARIUS QUATRE ETOILES 2	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Maximum 1,50 % TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Les revenus provenant des opérations de cessions temporaires-reviennent au fonds pour 1/3 minimum et à la Société de Gestion pour 2/3 maximum.

Régime fiscal :

Souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte

Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

Conditions de souscription et de rachat :

Dépositaire : SOCIETE GENERALE, Tour Granite – 75886 PARIS CEDEX 18

Adresse postale du Centralisateur Teneur de registre : 32, rue du Champ de Tir – 44000 NANTES.

Commercialisateurs : Crédit du Nord, Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Norfinance Gilbert Dupont.

Montant minimum de la souscription initiale : 1 part

Détention permanente minimale : 1 part

Dates et heures de réception des ordres : chaque lundi avant 9 heures

A partir du 21 mars 2012, 09 heures, le fonds est fermé à toute nouvelle souscription. Seuls les rachats sont autorisés.

Par dérogation, Etoile Gestion ainsi que le Crédit du Nord, établissement garant du fonds, pourront procéder à des souscriptions destinées à compenser les rachats effectués par les porteurs de parts du fonds.

Entité en charge de la centralisation des ordres : SOCIETE GENERALE

Date de clôture de l'exercice : dernier jour de Bourse de PARIS du mois de décembre.
(1^{er} exercice : 31 décembre 2006)

Affectation des résultats

La comptabilisation des intérêts est effectuée coupons encaissés.
FCP de capitalisation.

Plafonnement d'origine : le fonds sera plafonné à 90.000.000 (quatre-vingt dix millions) euros

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée toutes les semaines le lundi et publiée le mardi. En cas de fermeture de la Bourse de PARIS ou d'EURONEXT ou si les jours de calcul définis ci-dessus correspondent aux jours fériés légaux et aux jours de fermeture des banques du Groupe Crédit du Nord, la valeur liquidative est calculée la veille. La valeur liquidative est également établie l'avant dernier jour de bourse précédant le dernier jour de chaque mois ainsi que le dernier jour de bourse des mois de juin et décembre.

Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque fermeture des banques du Groupe Crédit du Nord.

Valeur liquidative d'origine 150 euros

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Agences des Etablissements commercialisateurs

Devise de libellé des parts : euro

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 23 août 2005
Il a été créé le 9 novembre 2005.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des agences des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : contact@etoile-gestion.com

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Date de publication : 21 mars 2012



PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010225482

Devise de référence: EUR

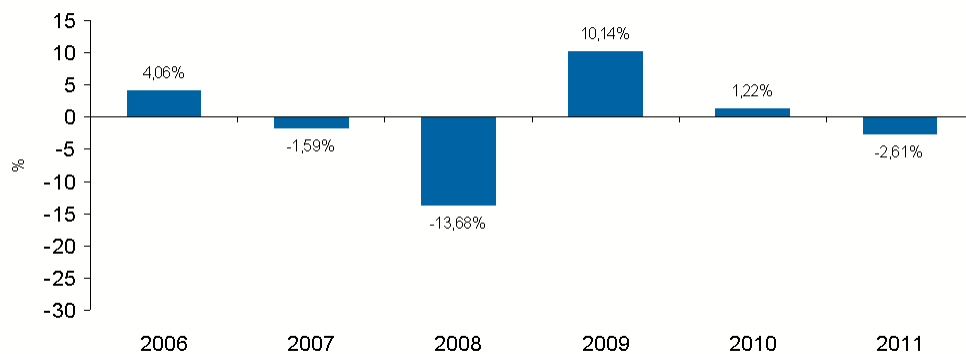
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2011

100.00% FONDS NON BENCHMARKE

■ PERFORMANCES AU 31/12/11



■ PERFORMANCES AU 31/12/11

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ANTARIUS QUATRE ETOILES 2	-2,61%	2,79%	-1,60%
100% FONDS NON BENCHMARKE	-	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/12/11

Frais de fonctionnement et de gestion	1,36%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,36%

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/11

Taux de rotation du portefeuille: 0,00%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,00%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	44,72%
Titres de créance	26,36%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

14/05/12